
Table des matières

1 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	4
1.1 Mission et prestations	4
1.2 Activités	5
1.2.1 Direction et administration	5
1.2.2 Laboratoires	6
1.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	13
1.2.4 Inspectorat des viandes et abattoirs	15
1.2.5 Santé animale	17
1.2.6 Protection des animaux	21

1 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

1.1 Mission et prestations

Le SAAV, installé depuis septembre 2015 dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez, continue d'offrir une multitude de prestations quotidiennes pour le bien des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg. Le Service a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger leur santé ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Les principales prestations du SAAV sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plages de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires. Les efforts de digitalisation en vue du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficience des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans.

Durant l'année 2019, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

- > Le SAAV a apporté son soutien à l'économie privée et surveillé l'application des différentes normes prévalant dans les pays tiers et les marchés émergents (Fédération de Russie, Chine, Japon, Corée du Sud, Etats-Unis, etc.). Le Service a organisé la table ronde annuelle englobant les différents acteurs « de la fourche à la fourchette », a octroyé 607 certificats pour l'exportation de quelques dizaines de tonnes de produits vers plus de cent-cinquante pays et travaillé à solutionner un embargo eurasiatique de deux semaines, début 2019. Par ailleurs, il a collaboré aux formations continues pour différentes branches (ex. boulangers, bouchers-charcutiers, etc.) dans le cadre de l'application de la nouvelle version du droit alimentaire.
- > Au niveau fribourgeois, le projet ReLait qui vise à diminuer l'usage de médicaments vétérinaires a entraîné une importante responsabilisation des producteurs de lait ainsi que la mise en œuvre de la charte des bonnes pratiques pour une utilisation judicieuse des antibiotiques, ratifiée par la Société des vétérinaires fribourgeois et le Service, qui œuvrent en outre pour favoriser une approche globale de suivi et de médecine de troupeaux par les vétérinaires praticiens. Le SAAV est convaincu que cette orientation constructive vers une réduction totale de l'utilisation des antibiotiques et des résistances aux antibiotiques supplantera rapidement et annihilera les approvisionnements parallèles et dangereux, stoppés en 2018.
- > Dans le domaine de la protection des animaux, des procédures judiciaires longues et sinueuses sont nécessaires pour remettre en conformité les dossiers récurrents relatifs aux négligences. Les cas graves et chroniques représentent un peu moins de 3 % de toutes les exploitations ou détenteurs d'animaux du canton. Par contre, ils mettent en évidence le contexte social, émotionnel respectivement économique lié à la détention d'animaux et mobilisent d'importantes ressources étatiques. De plus, à l'heure d'Internet où chaque citoyen est un « enquêteur

- en herbe » muni d'un smartphone, le Service se doit de préserver l'équilibre tenu entre les droits constitutionnels des citoyens, ceux des animaux et les principes fondamentaux du code de procédure et de juridiction administrative (CPJA, RSF 150.1). Le Service assume ainsi son rôle de service spécialisé en protection des animaux, selon les prérogatives attribuées par l'article 33 de la loi sur la protection des animaux (LPA, RS 455).
- > Le soutien et les formations aux communes et aux préfectures, dans le cadre de la mise à jour de la banque de données sur les chiens AMICUS, ont démontré la nécessité d'une connaissance de proximité des détentions de chiens. Le système fonctionne à satisfaction des différents partenaires étatiques. Les données de taxation et de perception se sont bien améliorées et sont désormais homogènes.
 - > Au niveau des crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur Fribourg. La situation est sévère dans de nombreux autres cantons, alors qu'elle s'est stabilisée sur Fribourg. Le concept d'assainissement du piétin chez les ovins, présenté par les Offices fédéraux se révèle trop prématûr par rapport à la fin de l'éradication de la BVD. Ainsi, à l'heure de publier ces lignes, la copie a été renvoyée à son expéditeur à des fins de révision. La peste porcine africaine, qui sévit aux confins de la Belgique, du nord de la France et à la frontière germano-polonaise, a nécessité une préparation importante de la Suisse sur toute l'année 2019, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou des sangliers sauvages.
 - > A partir du 1^{er} avril 2019 et à la suite de la décision du Conseil d'Etat datée du 10 décembre 2018, les tâches de planification et de géomatique liées à l'eau potable ont été transférées au Service de l'environnement (SEn). Ce transfert permet de n'avoir plus qu'une seule entité qui traite de la planification de l'alimentation en eau potable jusqu'à l'évacuation des eaux usées. Le SAAV conserve sa mission de contrôle et d'analyses de l'eau potable et de contact (douches, plages, piscines).
 - > Les collaborations transversales du SAAV avec les Services de l'agriculture (SAgri), de l'environnement (SEn), des forêts et de la nature (SFN), celui du médecin cantonal, de la pharmacienne cantonale, de la police du commerce ainsi qu'avec l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima), l'Institut agricole de Grangeneuve et la Police cantonale ont démontré, une fois de plus, la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et systémique pour gérer certains dossiers complexes. Ces collaborations ont permis des avancées et des synergies significatives pour le bien des administrés fribourgeois.
 - > Durant l'été 2019, le système d'assurance qualité du SAAV a été audité par le Service d'accréditation suisse ainsi que des experts techniques. Les laboratoires et les inspecteurats ont été évalués pour les normes ISO 17025 : 2017 et ISO 17020 : 2012, plus hauts standards de qualité en Suisse (domaines accrédités). Les résultats de ces évaluations ont été positifs et seules des non-conformités mineures ont été constatées. Ces non-conformités ont été résolues. La prochaine étape importante est constituée par l'audit de ré-accréditation en 2021. Ce sera également l'année anniversaire des 30 ans du système d'assurance qualité.
 - > Depuis mai 2019, une personne en charge de la communication rattachée directement à la Direction du SAAV permet, par son habileté et ses parfaites connaissances des réseaux sociaux et de l'environnement médiatique, de donner une meilleure visibilité et une meilleure compréhension de la complexité des prestations apportées quotidiennement par le Service, aussi bien dans le courant normal du Service que lors des diverses crises.
 - > Les actes de vandalisme et de déprélation sévères contre le bâtiment qui ont eu lieu en septembre 2018 ont été réparés et les auteurs condamnés par la justice genevoise.

1.2 Activités

1.2.1 Direction et administration

L'année 2019 fut une année importante et intense pour le secteur administration et soutien, notamment dans le cadre de l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour combler divers départs et répondre aux réorganisations en cours du Service. Grâce à l'investissement de chacun et chacune, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite. Ces résultats sont gage d'une entreprise formatrice de qualité.

Pour répondre aux besoins futurs de la cyberadministration, le SAAV a mis en place une procédure de numérisation du courrier entrant, garantissant une nette avancée vers des économies de papier et le « tout numérique ». En effet, grâce à ce changement et quelques réglages techniques, une diminution de 23 % des impressions papier a été enregistrée en 2019. Quelque 107 000 feuilles imprimées ont été économisées pour cette seule année.

Il est primordial de progresser dans la digitalisation et la mise en place de procédures pouvant conduire à une meilleure gestion de l'administration générale, et ainsi préparer les collaborateurs et les collaboratrices au Fribourg 4.0.

Le secteur administration et soutien a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Des projets, en collaboration avec le SEn, ont été mis sur pied dans le cadre du comité hygiène et sécurité du bâtiment EVA. Placer l'humain au centre des priorités devient essentiel. Dans cette optique, le secteur envisage de prendre des mesures, entre autres de créer, à moindre frais, un espace de ressourcement permettant de favoriser un environnement de travail offrant davantage de possibilités pour répondre aux besoins de chacun et de chacune. Chaque projet ou idée dans ce domaine peut apporter un « plus » pour développer la motivation et la reconnaissance professionnelle de l'Etat-employeur.

Le secteur compte désormais 13 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs, à la réception des échantillons, ainsi qu'aux tâches de coordination et d'intendance en lien avec le bâtiment EVA et les autres Services utilisant les locaux.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 24 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de deux projets législatifs. Tout d'abord la loi modifiant la loi sur l'eau potable, qui découle de la réorganisation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et de la DIAF, plus spécifiquement entre le SAAV et le SEn. Puis la modification de l'ordonnance DIAF sur les conditions d'estivage, afin d'adapter le prix du vaccin contre la maladie du charbon symptomatique au nouveau protocole de vaccination. Enfin, le Service a émis 5026 décisions administratives, dont 10 décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 21 oppositions/réclamations, rendu 18 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours et a transmis 136 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

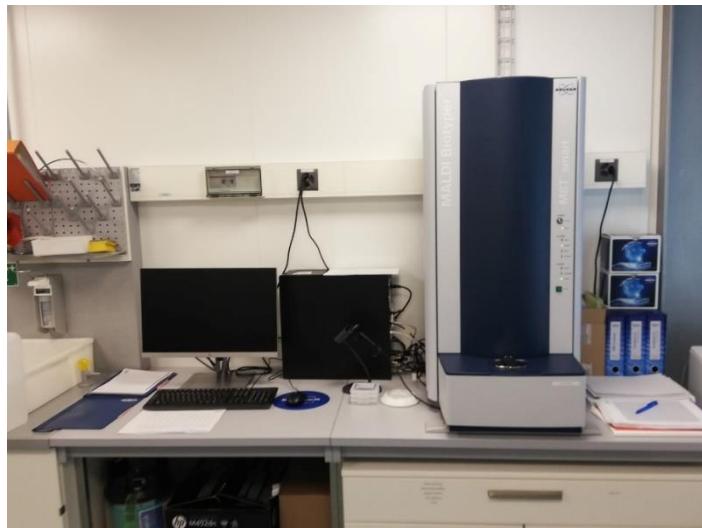
	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	310	6	0	2
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1462	14	4	67
Santé animale	635	1	3	28
Inspectorat des viandes et abattoirs	2184	0	0	6
Protection des animaux	435	0	11	33
Total	5026	21	18	136

1.2.2 Laboratoires

Une augmentation du nombre d'échantillons analysés traités par les laboratoires du SAAV a à nouveau été observée en 2019 (total : 47 021). Il a été possible de l'absorber grâce à l'implication du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures.

Du point de vue analytique, le principal nouveau défi a été le développement d'une méthode de détection de certains métabolites du chlorothalonil (fongicide) dans l'eau potable. L'année a également été marquée par l'acquisition de deux appareils extrêmement importants et performants. Il s'agit pour le laboratoire de chimie d'un nouveau spectromètre de masse LC MS/MS dont l'acquisition a été faite conjointement avec le SEn. Il est dédié spécifiquement à la recherche de polluants dans l'eau. Les laboratoires de biologie alimentaire et vétérinaire ont de leur côté acquis un spectromètre de masse MALDI-TOF permettant l'identification rapide de colonies de bactéries.

Les efforts d'optimisation des procédures de gestion et de transmission électroniques de données se sont également poursuivis sur la lancée 4.0 avec le développement, par une entreprise du canton, d'un outil (DGWeb) permettant la saisie digitalisée des données des demandes d'analyse du terrain vers les laboratoires et le retour des résultats vers les préleveurs. Il s'agit d'un projet, qualifié de pilote, qui se déployera sur 2020 et pourra potentiellement être élargi à d'autres secteurs.



Le nouveau spectromètre de masse MALDI-TOF, acquis en 2019 par les laboratoires de biologie alimentaire et vétérinaire, pour l'identification rapide de colonies de bactéries.

1.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2019, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4460 échantillons. Il s'agit notamment de 3101 échantillons d'eau potable, 39 échantillons d'eau de piscine, 24 échantillons d'eau de plage et 891 échantillons de denrées alimentaires, tous analysés dans le cadre de 13 campagnes cantonales et d'une campagne intercantionale. A cela s'ajoutent les analyses de 294 échantillons pour la recherche de légionnelles, dont 111 dans des établissements médicaux sociaux (ci-après : EMS) et 17 provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail quotidien, le Laboratoire a continué à optimiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats, à travers l'acquisition d'un spectromètre de masse MALDI-TOF, comme évoqué au point précédent. Il s'agit d'un appareil utilisant une source d'ionisation laser assistée par une matrice (MALDI = Matrix-Assisted Laser Desorption/Ionisation) et d'un analyseur à temps de vol (TOF = Time-Of-Flight) permettant l'identification de bactéries à partir d'une culture en quelques minutes. Le secteur a également validé plusieurs méthodes analytiques afin de satisfaire aux exigences de la norme ISO 17025 : 2017.

Dans son rôle de formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné une apprentie de deuxième année, qui a effectué un stage de six mois.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	520	153 (29 %)
Glaçons	41	9 (22 %)
Produits à base de viande échaudés - hygiène des procédés de fabrication	32	13 (41 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	62	19 (31 %)
Poulets entiers à griller - sécurité alimentaire et bonnes pratiques	4	0 (0 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	25	13 (52 %)
Crème fouettée (émulsionneurs, siphons et sprays à usage unique)	11	0 (0 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	14	8 (57 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	18	7 (39 %)
Fromageries artisanales (alpages et plaines) - hygiène des procédés	12	0 (0 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonne pratiques	31	9 (29 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	34	5 (15 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantonales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Produits contenant de la gelée fabriqués sur place - bonnes pratiques	31	9 (29 %)
Légionnelles dans les installations de douche dans les EMS et hôpitaux	111	2 (1.8 %)

En 2019, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 29 %, ce qui représente une hausse par rapport à celui de 2017 (21 %) et 2018 (25%). Une attention particulière a été accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles (ci-après : GAM) et d'entérobactéries (ci-après : EB), à savoir des contaminations fécales. Les premiers sont souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, les seconds d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base et de production. Dans 40 % des cas, une double contamination de GAM et d'EB a été observée. Pour 12 échantillons, les GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant une colonie par gramme. De telles denrées contaminées sont considérées comme fortement altérée dans leur valeur intrinsèque et clairement impropre à la consommation.

Les échantillons prélevés lors de manifestations temporaires dans les stands de denrées alimentaires ont également mis en évidence un taux de non-conformité microbiologique élevé.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, 36 échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Des germes pathogènes (listéria, salmonelles, *bacillus cereus*, staphylocoques à coagulase positive) n'ont été détectés dans aucun des échantillons prélevés dans le cadre de ces annonces. Toutefois, des contaminations dues aux GAM et aux EB dépassant les normes admises ont été constatées sur 10 échantillons.

A la suite des résultats constatés de 2015 à 2018 sur la conformité microbiologique de la viande et des produits dérivés mis sur le marché, trois campagnes ont été menées dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Les produits cibles étaient les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées. Concernant les produits échaudés, le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Il s'agissait aussi de vérifier si ces produits étaient manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène correctes lors de la mise sur le marché. Les résultats (40 % respectivement 41 % de non-conformités) démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les prélèvements étaient ciblés sur les produits de charcuterie échaudés à risque,

par exemple les chipolatas et les saucisses de veau, pouvant aller jusqu'à deux-tiers de non-conformités. Les GAM et les EB sont principalement à l'origine des manquements.

Concernant les crèmes (doubles et entières) fabriquées et vendues dans les fromageries, l'on constate une détérioration par rapport aux années précédentes. Le taux de non-conformité s'élevant à 57 %, contre 33 % en 2018, 39 % en 2017 et 55 % en 2016. Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs, comme les GAM.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a également montré un taux de non-conformité assez élevé (39 %). Ce sont des produits sensibles, qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée.

En 2019, la campagne microbiologique alimentaire intercantonale a porté sur le respect des bonnes pratiques de fabrication et d'entreposage des produits contenant de la gelée, qu'il s'agisse de produits de boucherie-charcuterie ou de pâtisserie. La fabrication, la manipulation et la composition même de la gelée sont en effet assez exigeantes du point de vue microbiologique. Pour le canton de Fribourg, un taux de non-conformité de 29 % a été constaté (GAM et EB).

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent, qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées. Le plus souvent, ce sont GAM et des EB qui sont à l'origine des non-conformités détectées.

De plus, le laboratoire a participé à une campagne intercantonale romande visant à déterminer la contamination par les légionnelles de l'eau des installations de douches. Cette campagne faisait suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), qui spécifie les valeurs maximales admises pour les légionnelles dans les eaux destinées à entrer en contact avec le corps humain. Dans ce cadre, 111 échantillons d'eau de douche ont été prélevés dans divers EMS, ciblés par le canton de Fribourg dans le cadre de la campagne. Seul deux échantillons dépassaient les valeurs maximales admises.

1.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2019, le secteur a analysé un total de 38 703 échantillons (34 364 en 2018) pour 48 201 analyses. Les raisons principales de cette augmentation sont les analyses de sondage, telles que pour la rhinotrachéite infectieuse bovine (ci-après : IBR), la leucose bovine, les anticorps BVD et la maladie de la langue bleue (ci-après : BT), pour lesquelles les prélèvements ont été effectués directement dans les abattoirs du canton. Cela fait partie du programme de la Confédération RiBeS (projet de prélèvement d'échantillons sur le bétail bovin à l'abattoir), dont tous les prélèvements effectués sur sol fribourgeois en 2019 ont été analysés par notre laboratoire.

Un total de 21 437 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité dans le cadre de sondages, de contrôles sanitaires avant des manifestations (expositions), de contrôles après importations ou avant exportations. Le Laboratoire a également analysé 1472 échantillons (sang et arrière-faix) afin de déterminer des causes d'avortements. Au total, 23 455 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel, dont 23 089 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de surveillance de la maladie.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à 11 essais interlaboratoires couvrant l'ensemble des analyses accréditées. Tous les résultats étaient satisfaisants.

En sus de ce travail de routine, le Laboratoire a continué à optimiser le processus de transfert des résultats et la saisie informatique des échantillons, afin d'être plus performant et de diminuer la documentation papier. Le Laboratoire a participé activement au projet de mise en place d'un portail de prescription (DGWeb), qui permettra de saisir électroniquement les demandes d'analyses sous la forme de mandat, de saisir nombre d'informations nécessaires lors du prélèvement sur le terrain vers le Laboratoire et d'envoyer les résultats d'analyse aux vétérinaires praticiens. Ce projet novateur au niveau suisse s'inscrit également dans le programme Administration 4.0, lui-même partie du programme gouvernemental dans les domaines de la digitalisation et des systèmes d'information.

Depuis des années, le secteur est actif dans la formation avec, en permanence, trois apprentis de la 1^{re} à la 3^e année. En 2019, l'apprentie de dernière année a passé avec succès l'examen final et reçu le prix du meilleur résultat du canton.

Dans le cadre du réseau romand des laboratoires vétérinaires, le Laboratoire a participé activement à la validation commune d'un nouveau kit de sérologie pour la recherche des anticorps de la BVD. Ces contacts réguliers et ces échanges d'expériences au sein du réseau permettent de maintenir et de continuer à développer les compétences scientifiques.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2019 :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2019	2018	2019	2018
IBR / IPV (ruminants)	Sang	5344	2248	0	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	550	610	0	0
	Arrière-faix	477	515	6	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	296	693	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	186	185	33	35
	Arrière-faix	477	515	7	8
Chlamydiose	Sang	23	36	3	3
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	3274	116	1	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	16	4	3	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	8	8	2	5
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	398	380	61	81
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	œufs et sang	366	388	4	5
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	7	300	0	9 (MVV)*
Aujeszky (porcs)	Sang	1726	766	3	0
SDRP**, anticorps (porcs)	Sang	1726	766	8	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	13	57	2	1
APP (actinopleuroneumonie chez des porcs)	Poumons	32	55	8	24
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	536	111	7	3
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	0	1	0	1
BVD anticorps (bovins)	Sang	7827	4230	483	598
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	23 089	23 922	230	526
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	48	13	13	7
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	57	28	12	8
Trichines (porcs, chevaux)	Musculature	334	356	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	1	0	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	0	6	0	0
- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	4	8	0	0

* MVV : Virus de Maedi Visna ** SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

Autres d'analyses	2019	2018
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	946	886
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammiteux ou des analyses bactériologiques	34	137
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	172	208 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	109	42
Analyses parasitologiques dans les fèces	126	48

1.2.2.3 Chimie

En 2019, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3172 échantillons d'eau (3118 en 2018) et 686 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (795 en 2018). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de sept campagnes cantonales, six campagnes intercantonales romandes, deux projets de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn et Agroscope) et trois campagnes nationales.

Comme ce fut le cas l'année précédente, un objectif important était de poursuivre et d'approfondir la collaboration avec le SEn afin de profiter des synergies, notamment pour l'utilisation des instruments de mesure. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages par le SAAV, mis à la disposition des deux Services. Il s'est poursuivi en 2018 avec l'implémentation d'une méthode d'analyse des métaux lourds par l'ICP-MS¹ existant au SEn. L'un des objectifs prioritaires de l'année 2019, qui a été réalisé, était l'acquisition commune d'un nouveau spectromètre de masse LC-MS/MS, sa mise en fonction ainsi que la formation du personnel sur ce nouvel équipement. A l'avenir, cet instrument sera utilisé par les deux Services pour l'analyse de résidus dans les eaux. En automne, l'importance stratégique de cette acquisition a été démontrée. La présence de métabolites du chlorothalonil – des résidus d'un produit phytosanitaire – dans l'eau ont fait les titres des journaux. Ce nouvel instrument permettra d'identifier les réseaux dans lesquels ces produits de dégradation pourraient éventuellement être présents et pour lesquels des solutions d'approvisionnement sûres seront à réaliser.

Un autre objectif important était de développer des méthodes pour l'analyse de PPD (agent de coloration) dans les produits cosmétiques et d'élargir la méthode THC/CBD également pour le haschich. Ceci en vue d'une application pour l'analyse de stupéfiants avec d'autres services partenaires.

Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé une visite de laboratoire pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg. Tous ces investissements pour l'avenir du canton ont été réalisés grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel du secteur.

Enfin, le secteur chimie s'engage à maintenir une connaissance approfondie, aussi bien au niveau scientifique que du droit, dans les divers sujets pour lesquels le SAAV est l'organe compétent d'exécution. Le secteur a ainsi participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences et groupes d'experts (ERFA), comme les groupes sur les résidus vétérinaires, les cosmétiques et les métaux lourds dans les objets usuels et les denrées alimentaires.

Le laboratoire de chimie a également renforcé son expertise dans l'analyse de l'amitrazé et de ses métabolites dans la cire et le miel. Les laboratoires du SAAV analysent – dans le cadre d'un projet avec Agroscope à Liebefeld – les échantillons de cire et de miel d'un projet de recherche sur la cinétique de l'amitrazé dans les ruchers. Les premiers résultats de cette collaboration permettent de conclure que des traces de métabolites sont présentes dans la cire lorsque ce médicament, interdit en Suisse, est appliqué sur les ruchers. Ceci donne aussi une idée plus précise des concentrations observables à la suite d'une application non autorisée. Les résultats de cette étude devraient permettre de déterminer, pour autant que la molécule et/ou ses métabolites aient été détectés, si l'amitrazé a été appliquée ou s'il s'agit d'une contamination croisée.

¹ Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry ou spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif

Ce projet permet ainsi de mieux interpréter les concentrations trouvées dans le miel sur le marché suisse et confirme le rôle de pionnier et leader de notre laboratoire pour ce paramètre.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
---	------------------------------	-----------------------------------

Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	9	1 (11 %)
Trihalométhanes et chlorates dans les piscines ouvertes	6	5 (83 %)
Nanomatériaux (SiO ₂ , TiO ₂ , talc) dans les denrées alimentaires	5	Monitoring
Qualité de châtaignes fraîches	13	2 (15 %)
Métaux lourds dans les bijoux	17	15 (88 %)

Campagnes intercantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
--	------------------------------	-----------------------------------

Amitraze dans le miel (domaine alimentaire, vente)	17	0
Amitraze dans le miel (domaine production primaire)	44	2 (5 %)
Amitraze dans la cire (domaine production primaire)	62	13 positifs (21 %)
Mycotoxines (A, B-Trichotécènes+Zéaralénone) dans les produits à base de maïs	76	0
Mycotoxines (aflatoxine et ochratoxine) dans les fruits secs	27	0
Trihalométhanes, urée, chlorate et turbidité dans les eaux de piscines couvertes	43	10 (23 %)
THC et CBD dans le chanvre, chanvre à faible teneur en THC et liquide pour e-cigarettes	62	6 (10 %)
Plomb et cadmium dans les FCM (food contact materials)	29	0

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Amitraze (Agroscope)	44 (cires)	Connaître la cinétique de l'amitraze et de ses métabolites lors de l'application du produit sur des ruchers
Glyphosate dans les eaux de surface	192	Collaboration interservices (SEn)



Le nouveau spectromètre de masse tandem (LC-MS/MS), acquis en 2019 en commun avec le SEn.

Campagnes intercantonales (analyses par les autres cantons romands ou par l'Institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
THC et CBD dans les denrées alimentaires	10	5 (50%)
Inflammabilité et résistance mécanique des jouets	20	0
Pesticides dans les fruits et légumes BIO	20	1 (5%)
Identification d'espèces animales dans les plats prêts à l'emporter	14	2 (14%)
Allergènes dans les cosmétiques d'appellation «Bio», «naturel» ou «produit maison»	16	8 (50 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les œufs	20	Pas encore terminé
Arsenic inorganique et OGM dans le riz et les produits à base de riz	25	0
Identification des espèces animales : gibier-chasse	3	0
Vins - millésime 2018 (teneur en alcool et différents paramètres)	5	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Café arabica – authenticité et contaminants (campagne européenne OPSON VIII)	1	0
OSAV – NFUP 2019 Programme miels	7	0
Résidus de produits phytosanitaires (campagne de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse)	11	1 (métabolite du chlorothalonil)

1.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2019, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a intégré dès le mois d'avril les activités de contrôle de l'eau potable, des eaux de douche et de baignade, qui étaient jusque-là sous la responsabilité de l'inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP). Deux collaborateurs de l'ancien IEP sont ainsi venus rejoindre les rangs de l'IDO, les autres collaborateurs de l'IEP ayant été transférés auprès du SEn. Ce dernier a repris dès le 1^{er} avril 2019 les tâches de planification de l'eau potable et de géomatique, qui étaient jusqu'ici de la compétence du SAAV. Désormais, le SEn gère donc les plans directeurs des infrastructures d'eau potable (PIEP), les règlements communaux sur l'eau potable ainsi que le système AquaFri (cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable). À noter que cette réorganisation a significativement impacté les activités de l'IDO, principalement dans le domaine des eaux (notamment au niveau du nombre d'inspections de distributeurs d'eau).

1.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué, la plupart du temps sans annonce préalable, un total de 2110 inspections en 2019 (contre 1977 en 2018) dans les quelque 3940 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (69 %) est comparable à celui constaté en 2018 (68 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (59 % des inspections effectuées en 2019), suivis par les commerces (23 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (17 %) et les industries (1 %).

En 2019, des éliminations de denrées alimentaires (ex. marchandise avariée conservée à une température inadéquate, ayant dépassé la date limite de consommation ou huile de friture altérée) ont dû être ordonnées dans 211 cas (soit 15 % de plus qu'en 2018). Une interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules a dû être ordonnée dans 29 cas en 2019 (contre 20 en 2018).

Les taux d'inspections non conformes ainsi que de cas critiques (élimination de produits et interdictions de procédés ou de locaux) sont ainsi stables, voire en légère augmentation. S'il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit du nombre de contrôles non conformes (et non d'établissements non conformes – un même établissement pouvant faire l'objet de plusieurs contrôles en un an), cela démontre toutefois que la pression doit être maintenue en matière de police

sanitaire des denrées alimentaires. À côté de dossiers d'exploitants « irréductibles », l'on constate en effet que de nombreuses personnes se lancent dans des activités liées aux denrées alimentaires sans disposer de connaissances ou de formation suffisantes. Ces dernières années, l'on remarque aussi que certaines de ces nouvelles entreprises, motivées par des considérations éthiques, mettent sur le marché des denrées alimentaires « non conventionnelles » qui ne répondent pas toujours aux exigences du droit alimentaire (p.ex. dans le domaine de la remise de produits invendus (liée à la prévention du gaspillage alimentaire) ou dans celui du crudivorisme).

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ci-après : OSAV). En 2019, ce sont ainsi 1178 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels qui ont été collectés par l'IDO auprès de 500 entreprises actives dans le canton de Fribourg.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et donne une partie des cours dans le cadre du « cours de cafetier » qui est dispensé par GastroFribourg. L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification Sàrl (ci-après : OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

1.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'ancien IEP – puis par l'IDO à partir d'avril 2019 – et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	83	-
	Captages (avant traitement)	462	-
	Autres	158	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	212	16 (7.5 %)
	Après traitement	294	15 (5 %)
	Distribuées	2038	112 (5.5 %)
Total		3247	143 (4.5 %)

En 2019, le SAAV a inspecté 7 distributeurs d'eau potable (contre 33 en 2018) ; 3 inspections ont en outre été effectuées pour vérifier l'état de ressources d'eau potable se trouvant à proximité de cours d'eau qui avaient été pollués.

En matière de pollution, ce sont 12 cas qui ont été traités en 2019 par le SAAV (contre 5 en 2018). Dans 3 de ces cas, ce sont des pollutions de cours d'eau (par des produits phytosanitaires et des hydrocarbures) qui ont entraîné la mise en place de suivis réguliers de la conformité des ressources d'eau potable situées à proximité. Ces suivis n'ont finalement pas révélé de pollution des ressources en question.

Au total, 8 de ces cas ont été causés par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mis en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau et l'eau des réseaux concernée doit être désinfectée au moyen de chlore. La moitié de ces cas de contaminations microbiologiques a en outre entraîné la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets). L'un de ces cas a touché plus de 2500 personnes. Il constitue un événement majeur et a nécessité la mise en place d'une alimentation de crise en eau potable durant plus de deux mois. Ce cas avait été causé par une négligence humaine et l'instruction pénale est toujours en cours.

En outre, dans le cadre d'une campagne d'analyse organisée au niveau national, le SAAV a prélevé 11 échantillons d'eau potable pour en analyser la teneur en résidus de produits phytosanitaires. Ces analyses ont mis en évidence des teneurs préoccupantes de métabolites pertinents du fongicide chlorothalonil auprès d'un distributeur d'eau fribourgeois. Ce dernier a rapidement mis en place des mesures permettant de rétablir la conformité de l'eau potable distribuée. Le SAAV fera des analyses plus poussées et plus étendues de la présence dans les eaux fribourgeoises de cette substance.

1.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

En 2019, le SAAV a prélevé 42 échantillons d'eau provenant de piscines accessibles au public. Au total 10 (24 %) de ces échantillons se sont révélés non conformes. Dans 8 cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée et 1 échantillon présentait une teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) deux fois plus élevée que la valeur maximale autorisée. Les établissements de baignade concernés par ces manquements ont fait l'objet de mesures appropriées.

Le SAAV a en outre déterminé en 2019, lors d'analyses effectuées dans le cadre de leur autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionnelles de 294 échantillons d'eau de douche. Un total de 9 de ces échantillons (soit 3 %) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

1.2.3.4 Plages de baignade publiques

Dans le canton, les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération [Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de la santé publique]. Le SAAV est en charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été, transmis à l'OFEV et au médecin cantonal. En 2019, sur les 24 échantillons prélevés, 20 ont obtenu la classe de qualité A (excellente) et 4 la classe de qualité B (bonne).

1.2.4 Inspectorat des viandes et abattoirs

En septembre 2019, dans le cadre d'un plan national d'évaluation, l'inspectorat des viandes et abattoirs (IVA) a été audité par les instances européennes. Cet audit concernait la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires et de contaminants dans les animaux vivants et les produits d'origine animale. L'IVA est en effet fortement impliqué dans le plan national d'analyses des substances étrangères (PNASE, voir ci-dessous chiffre 6.2.4.3) et effectue de nombreux prélèvements dans les abattoirs du canton. Les autorités européennes soumettront leur rapport définitif courant 2020, mais les résultats de l'audit étaient bons pour Fribourg et les actions correctives et les améliorations proposées ont d'ores et déjà été mises en place. Le guichet unique « export » instauré dès 2017 a maintenant fait ses preuves en permettant aux entreprises d'avoir un accès simple et rapide aux services dont elles ont besoin afin d'exporter des denrées alimentaires d'origine animale. Cette année a également été marquée par de fréquents échanges avec certaines entreprises, permettant ainsi aux collaborateurs impliqués dans l'établissement des certificats d'exportation d'échanger les bonnes pratiques respectives et d'optimiser ainsi les procédures.

1.2.4.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du respect du principe des trois piliers : le bien-être des animaux (protection des animaux), la santé animale (épidémies, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Il faut pour cela que chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé.

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'IVA compte une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine de 3 à 22 heures.

Durant l'année 2019, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 455 061 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 4 % par rapport à l'année précédente ;
- > pour la volaille, un total d'environ 31,1 millions de poulets a été abattus. Ce chiffre est en hausse de près de 5 % par rapport à l'année précédente et correspond aux nouvelles habitudes de consommation de viande en Suisse. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1,9 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
89 723 (- 6,6%)	361 964 (- 3,4 %)	2456 (- 13,9 %)	632 (+ 30.6 %)	27 (+/- 0 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Sangliers	Alpagas/Lamas
31 095 562 (+ 5,0 %)	169 (+ 108.6 %)	82 (+ 34,1 %)	8 (+ 100 %)	0 (+/- 100 %)

La différence par rapport à l'année précédente est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2019, dans le canton de Fribourg, 3 grands établissements d'abattage et de découpe, 19 établissements de faible capacité (dont 6 dédiés uniquement à la volaille), 2 établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que 2 établissements de traitement du gibier, sont autorisés. A des fins de surveillance de ces établissements, 18 inspections ont été opérées, dont 12 sans annonce préalable.

L'abattage dans les établissements de faible capacité reste une priorité du canton, de manière à conserver la proximité des produits régionaux.

1.2.4.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le fromage ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés.

En 2019, les entreprises exportatrices fribourgeoises ont exporté de telles marchandises vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents. Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2019, 607 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une baisse d'environ 5,9 % comparée à l'année précédente.

A la suite de l'introduction, en 2018, de l'obligation d'inspecter sur place et préalablement à leur expédition toutes les marchandises en partance pour l'Union économique eurasiatique (UEEA), les collaborateurs du SAAV ont effectué, dans le courant de l'année 2019, environ 120 inspections auprès des trois principales entreprises exportatrices concernées.

1.2.4.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses trois abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire important des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. Les résultats de quatre de ces échantillons se sont révélés positifs et ont nécessité un suivi, des investigations et des mesures.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes de surveillance des épizooties. Dans le cadre de l'un de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevés un peu plus de 6500 échantillons RiBeS dans les abattoirs du canton. Ces prélèvements ont ainsi permis de surveiller des épizooties telles que la BVD, l'IBR et la BT sur le plan national (voir aussi point 6.2.5.3).

1.2.4.4 Venaison sauvage

Le SAAV était présent lors des soirées d'information du 26 septembre 2019 à Tentlingen et du 3 juillet 2019 à Rue. Les chasseurs y ont reçu des informations sur la peste porcine africaine, une épizootie hautement contagieuse qui touche aussi bien les porcs domestiques que les sangliers, mais pas l'homme. Les symptômes de la maladie et les différentes voies de propagation du virus ont notamment été expliqués. Cette épizootie poursuit sa progression en Europe et sévit déjà à moins de 300 kilomètres de la frontière suisse. Le risque d'apparition du virus en Suisse est élevé. Les chasseurs et les gardes-faune ont le devoir d'annoncer sans délai à un vétérinaire officiel l'apparition d'une épizootie concernant des animaux sauvages vivant dans la nature et tout symptôme suspect pouvant en faire craindre l'éclosion.

1.2.5 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2019, même si la peste porcine africaine s'approche dangereusement de la Suisse par le nord et l'est.

1.2.5.1 Apiculture

En 2019, un cas de loque européenne (dans le district de la Sarine) et un cas de loque américaine (également dans le district de la Sarine) ont été décelés. Deux colonies ont dû être détruites. A la fin de la saison, tous les séquestres ont été levés.

Au printemps 2019, le nombre d'apiculteurs était de 832 (- 4 par rapport à 2018). Le nombre de colonies est, quant à lui, en légère baisse. Il s'élève à 9383 (- 294 par rapport à l'année précédente).

Les contrôles effectués sur 7 importations d'abeilles depuis la France n'ont révélé aucune maladie.

En 2019, l'Etat de Fribourg a pris en charge 25 % du coût des produits contre le varroa. Cette offre sera maintenue cette année et tous les apiculteurs en seront informés par courrier postal.

Un total de 171 contrôles dynamiques a été réalisé sur la base de mandats officiels en 2019, ainsi que 65 contrôles en production primaire. Ceci a permis d'augmenter l'efficacité des contrôles en les ciblant en fonction des risques de propagation, des foyers de l'année précédente, des importations de paquets d'abeilles, de la coordination intercantionale, des mesures de protection des stations de fécondation cantonales et de l'intervalle fédéral maximal fixé.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2019. Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu auprès de 60 apiculteurs et de 2 commerces apicoles du canton de Fribourg. Sur les 62 lieux de prélèvement, il y a eu 2 contestations pour le miel et 13 contestations pour la cire.

Matrice	Echantillons		Avec résidus		Non conformes	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Miel	44	44	2 (5%)	0	2 (5%)	0
Cire	62	54	13 (21 %)	15 (28 %)	-	-

En 2020, la restructuration de l'inspectorat apicole touchera à sa fin. En effet, le SAAV a fusionné en 2019 les contrôles sanitaires et les contrôles de la production primaire. Ces deux aspects sont vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se charge de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles.

1.2.5.2 Autorisation

Un total de 71 autorisations (130 en 2018) ont été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN². Par rapport à l'année passée, la situation de la BVD s'est stabilisée avec pour conséquence une diminution des autorisations de déplacement de bovins. Les déplacements sans autorisation ou les non-respects des décisions officielles de séquestration et interdiction de déplacement quant à la BVD ont été dénoncés au Ministère public.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	3
BVD	11
Cortège	0
Expositions et mises aux enchères	16
Insémination artificielle propre exploitation	23
Insémination artificielle – technicien	0
Marchands de bétail : patente	8
Transfert et stockage d'embryons	1
Sous-produits animaux (SPA)	3
Transhumance	4
Total	71

1.2.5.3 Monitoring des épizooties

En 2019, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements automatiques d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à l'IBR et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la leucose bovine enzootique et la BT. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne. Les bovins ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs.

1.2.5.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 79 annonces officielles d'épizooties en 2019 (107 en 2018). Le nombre d'annonces pour la BVD a clairement baissé : 22 en 2019 contre 33 en 2018 et 68 en 2017. Malgré cette réussite, la BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité. C'est la raison pour laquelle plusieurs documents d'information ainsi que des communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et à un large public ont été élaborés. Le nombre d'exploitations soumises à des mesures de lutte augmente lors de la période des naissances.

² L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Adénomatose pulmonaire	A surveiller	Ovins	1
Actinobacillese du porc (APP)	A combattre	Porcs	1
Bluetongue	A combattre	Bovins	1
BVD	A éradiquer	Bovins	22
Campylobacter	A surveiller	Bovins	2
		Chats	1
		Chiens	2
Charbon symptomatique	A surveiller	Bovins	1
Chlamydiose	A surveiller	Caprins	1
		Ovins	2
Coxelliose	A surveiller	Bovins	22
		Caprins	2
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	2
		Chats	1
Echinococcose	A surveiller	Chacals	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	2
Leptospirose	A combattre	Porcs	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	1
Loque européenne	A surveiller	Abeilles	1
Néosporose	A surveiller	Bovins	2
Paratuberculose	A combattre	Bovins	4
Pseudotuberculose	A surveiller	Caprins	1
Salmonellose	A combattre	Bovins	1
Toxoplasmose	A surveiller	Chats	1
Tularémie	A surveiller	Lièvres	2
Yersiniose	A surveiller	Chats	1
Total			79

L'équipe d'intervention en cas d'épizooties (EICE) a suivi des formations et participé à deux exercices réguliers. En 2019, le thème d'actualité de la peste porcine africaine a été au centre des deux formations annuelles. Un exercice pratique a été réalisé en mai 2019. Des zones de séquestration ont été mises en place autour d'un site fictif de porcs domestiques. Une installation pratique en forêt des différentes régions en cas de contamination de notre pays a également eu lieu. Ces exercices ont été menés selon la nouvelle directive technique de l'OSAV relative aux mesures minimales de lutte contre la peste porcine africaine chez les sangliers vivant dans la nature. La mise en place des régions en forêt et sur un terrain peu favorable a permis de prendre conscience des efforts nécessaires pour l'application de cette directive technique. La recherche de cadavres et les prélèvements d'échantillons ont également fait l'objet d'exercices. En mai et en octobre, lors de la demi-journée théorique, les différents Services (SFN, SAgri, Police cantonale, Protection civile, etc.) ont été conviés pour ouvrir les discussions, préparer la collaboration et définir les fonctions de chaque partenaire.

1.2.5.5 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, un grand nombre d'animaux ont été importés, dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Au total, 21 décisions de surveillance vétérinaire officielle soumises à émolument ont été émises (27 en 2018).

Les animaux suivants ne nécessitant pas de suivi vétérinaire officiel ont notamment été importés : 2 chats, 178 chiens, 178 chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 27 058 doses de semence bovine, 265 doses de semence équine et 29 embryons bovins ont été importés en 2019.

Le Service dénombre également un accroissement significatif des importations d'animaux de compagnie. Au total, 43 importations de chiens (contre 19 en 2018) et 7 concernant des chats ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 14 décisions de surveillance à domicile ont été émises, notamment en relation avec un risque lié au virus de la rage.

Au total, 13 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 208 équidés, 8 bovins, 5 chats, 12 chiens et 64 200 poules pondeuses.

1.2.5.6 Inspectorat laitier et production primaire

Différents types de contrôles, au sens de l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles et pour l'insémination artificielle sur propre exploitation ainsi que concernant les AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmental ont été réalisés sur mandat de l'OIC. L'objectif annuel 2019 est atteint, soit un total de 802 contrôles officiels enregistrés dans le système d'information AControl.

Par ailleurs, le secteur assure les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV dans le cadre du programme national de surveillance des résidus.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base (exploitation et détention)	632
Contrôles de base (alpages)	55
Contrôles dynamiques, inopinés, dont ceux de vérification et intermédiaire concernant le suivi de l'enquête coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes « médicaments français »	115
Insémination propre exploitation	86
AOP Gruyère	229
AOP Vacherin Fribourgeois	217
AOP Emmental	13

Un total de 27 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 22 en 2018.

Nombre	Cellules 2019	Germes 2019	Substance inhibitrices 2019
Suspensions de livraison de lait	4 (3)	0 (3)	23 (16)
Levées de suspension	4 (1)	0 (2)	23 (16)

1.2.5.7 Enquête de la faculté Vetsuisse et projet ReLait

En collaboration avec la faculté Vetsuisse, l'inspectorat laitier et production primaire a contribué à l'enquête sur les thèmes de la médecine de troupeau, le conseil et l'utilisation d'antibiotiques. Les vétérinaires fribourgeois qui travaillent avec des animaux de rente y ont activement participé. L'étude sera publiée en janvier 2020 dans la revue vétérinaire *Schweizer Archiv für Tierheilkunde* (SAT). Cette collaboration fructueuse se fait en parallèle à la poursuite du projet ReLait, qui tend à réduire l'utilisation des antibiotiques. Les échos reçus des agriculteurs à ce sujet sont réjouissants. Ces derniers évoquent notamment les économies liées aux frais en médicaments qui peuvent être faites en appliquant les stratégies proposées. La collaboration entre les vétérinaires praticiens et les détenteurs d'animaux reste la clé du succès.

1.2.5.8 Suite de l'importation illégale de médicaments vétérinaires français et de l'enquête administrative coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes

Les exploitations qui avaient fait l'objet de contrôles officiels inopinés en 2018 dans le cadre de l'enquête relative à l'importation illégale de médicaments vétérinaires français ont toutes été recontrôlées en 2019. Ces contrôles ont encore révélé divers manquements mais n'ont, de manière réjouissante, pas mis en évidence de récidives concernant ce brûlant sujet.

Par ailleurs, tous les dossiers sont instruits conjointement par Swissmedic et le Ministère public.

1.2.6 Protection des animaux

En collaboration étroite avec la Police cantonale, le SAAV a pu effectuer divers contrôles de camions de transport d'animaux. A la suite de ces contrôles, le SAAV a émis 5 avertissements et transmis 3 dénonciations pénales au du Ministère Public.

Le secteur protection des animaux détention (PAD) a enregistré 192 annonces en 2019. Le secteur a effectué 217 contrôles, auxquels on peut ajouter 7 mandats confiés à des experts externes spécialisés et 40 confiés à l'AFAPI³. Ces derniers portent avant tout sur des détenteurs d'animaux de rente qui ne sont pas agriculteurs ou sur des agriculteurs à la retraite. Ils s'ajoutent au mandat annuel de contrôle des prestations écologiques requises (PER), confié à l'AFAPI.

Depuis le début de l'année, tous les contrôles effectués dans des exploitations agricoles sont systématiquement enregistrés sur tablette, puis transmis dans le système d'information AControl, via l'application GELAN. En 2019, le secteur a traité 278 dossiers concernant des détentions qui pouvaient contrevenir à la législation, dont 185 ont pu être clos. Dans l'ensemble, la grande majorité des dossiers sont en rapport avec les animaux de rente (74 %). Parmi ces derniers, les bovins (33 %) et les équidés (19 %) ont mobilisé l'essentiel des ressources. Au niveau des annonces reçues, celles relatives aux porcs représentent 6 % et celles liées aux petits ruminants 23 %.

Pour ce qui touche au mandat officiel précité et confié à l'AFAPI, 702 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 122 constats comprenant des manquements (17 %), chiffres de manquements comparables à ceux du SAAV. Il est à relever que la grande majorité des manquements constatés sont mineurs et ne nécessitent pas toujours l'intervention du SAAV.

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 190 demandes de préavis concernant des permis de construire (159 provenant du SeCA et 31 des administrations communales).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet de lacunes sont les chats (46 %) et les oiseaux d'ornement (24 %). On relèvera la progression importante du nombre de dossiers à traiter en lien avec la détention des félidés, pour lesquels les annonces sont passées de 14 en 2013 à 25 en 2019.

Les interventions du Service ont donné lieu à 7 décisions d'interdiction de détention d'animaux, valables sur tout le territoire suisse.

A ce jour, le canton de Fribourg gère aussi 107 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2019, 13 nouvelles demandes d'autorisations et 29 demandes de renouvellement d'autorisations ont été traitées.

Le secteur a émis 21 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

D'autre part, 271 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch).

1.2.6.1 Expérimentation animale

En 2019, 192 autorisations d'expérience sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg (188 en 2018). La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2019, le SAAV a émis 62 autorisations, dont 29 concernaient des expériences de degré 0 (soit des expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 33 des demandes de degré 1 à 3. Dans 34 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Durant l'année 2019, une demande a dû être refusée. A 19 reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision complète.

³ Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux

Le SAAV a également émis 17 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte trois centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en cinq unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2019. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées selon les conditions fixées dans l'autorisation.

1.2.6.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à cinq reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la Commission a été assuré par le Service.

La Commission a aussi procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la Commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées comme il a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

1.2.6.3 Protection des animaux : chiens

Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFRI), l'objectif de visiter au minimum 60 classes de 3^e Harmos a été largement rempli avec plus que 70 interventions.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 268 évaluations de chiens listés, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (pour un total de 268 détenteurs). La détention de chiens de races listées est en légère augmentation (280 autorisations en 2019 contre 250 en 2018). Ceci s'explique en partie avec l'interdiction des chiens de type American Bully au 1^{er} octobre 2019 et par conséquent la mise en place d'une procédure transitoire soumettant à autorisation les chiens déjà établis, ceci jusqu'au 31 décembre 2019.

Dangerosité	2019	2018
Morsures sur humains	107	119
Enfants de 0 à 13 ans	22	24
Adolescents de 13 à 17 ans	2	7
Adultes	83	88
Morsures sur animaux	62	62
Comportements d'agression	23	27
Total	192	208

Le nombre de morsures par rapport à l'année 2018 est en légère baisse, ce qui est satisfaisant.

Par ailleurs, en 2019, le SAAV a reçu 78 annonces (contre 55 en 2018) dénonçant de potentielles mauvaises conditions de détention de canidés et un mal-être chez l'animal, dont 2 graves (3 en 2018).

- > 60 (36) provenant de particuliers dont 4 (10) de manière anonyme ;
- > 3 (5) de la SPA ;
- > 15 (14) d'autres services de l'Etat notamment de la gendarmerie.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 57 dossiers ont pu être classés, dont 26 où le détenteur a pu fournir des preuves ;
- > 4 chiens cédés ;
- > 0 chien euthanasié ;
- > 2 chiens hors canton ;
- > 9 avertissements sans frais ;
- > 4 avertissements avec frais ;
- > 4 séquestrés ;
- > 5 décisions ;
- > 3 décisions d'interdiction de détention relatives à des chiens ;
- > 23 inspections de refuges et chenils ont été effectuées ;
- > 23 dossiers sont encore en cours de procédure.